

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr. Borhen CHEBBI et Noureddine HAJJI.

BILAN D'ATTIJARI LEASING Exercice clos le 31 Décembre 2021 (Unité : en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	<u>Notes</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Proforma</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Publié</u>
Caisses et avoirs auprès des banques	4	12 295 062	3 368 496	3 368 496
Créances sur la clientèle de Leasing	5	437 062 495	460 480 134	457 430 886
Acheteurs factorés	6	11 404 177	12 530 905	12 530 905
Portefeuille de placement	7	7 459 291	32 567 678	32 567 678
Portefeuille d'investissement	8	19 456 957	16 145 678	16 145 678
Valeurs immobilisées	9	4 790 373	4 176 985	4 176 985
Autres actifs	10	4 541 427	5 617 227	5 617 227
TOTAL DES ACTIFS		497 009 782	534 887 104	531 837 855
PASSIFS				
Concours bancaires	11	569	144 622	144 622
Dettes envers la clientèle	12	8 900 183	8 575 130	8 575 130
Comptes courants des adhérents	6	2 196 184	2 124 284	2 124 284
Emprunts et dettes rattachées	13	371 964 961	415 665 299	415 665 299
Fournisseurs et comptes rattachés	14	42 435 697	45 513 514	45 513 514
Autres passifs	15	9 006 621	5 825 760	4 667 140
TOTAL DES PASSIFS		434 504 215	477 848 609	476 689 989
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		27 500 000	27 500 000	27 500 000
Réserves		22 852 238	20 319 029	20 319 029
Résultats reportés		3 203 838	4 100 197	4 100 197
Modifications comptables		1 890 629	1 102 980	0
Résultat de l'exercice		7 058 863	4 016 289	3 228 640
Total des capitaux propres	16	62 505 568	57 038 495	55 147 866
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		497 009 782	534 887 104	531 837 855

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN D'ATTIJARI LEASING

Exercice clos le 31 Décembre 2021

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
ENGAGEMENTS DONNES		76 437 165	86 287 725
Engagements de financement en faveur de la clientèle	42-A-1	21 111 751	17 558 775
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	42-A-2	51 288 397	66 043 148
Engagements de factoring	42-A-1	4 037 017	2 685 802
ENGAGEMENTS RECUS		615 334 329	617 076 780
Garanties reçues	42-B-1	40 218 671	23 435 332
Intérêts à échoir sur contrats actifs	42-B-2	87 344 770	90 634 497
Valeurs des biens, objet de leasing	42-B-3	487 770 888	503 006 951
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		35 000 000	27 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	42-C-1	35 000 000	27 000 000

ETAT DE RESULTAT D'ATTIJARI LEASING
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>NOTES</u>	31/12/2021	31/12/2020 Proforma	31/12/2020 Publié
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus de Leasing	17	56 539 893	54 692 283	53 422 419
Revenus de Factoring	18	1 742 412	1 822 658	1 822 658
Total des revenus		58 282 305	56 514 941	55 245 077
Autres produits d'exploitation	19	2 490 957	2 562 400	2 562 400
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		60 773 262	59 077 341	57 807 477
Charges financières nettes	20	(33 358 560)	(38 353 352)	(38 353 352)
Commissions encourues	30	(616 400)	(241 626)	(241 626)
Produits des placements	21	822 099	909 147	909 147
PRODUIT NET		27 620 400	21 391 510	20 121 646
Charges de personnel	22	(9 121 128)	(7 863 938)	(7 863 938)
Autres charges d'exploitation	23	(3 704 460)	(2 882 900)	(2 882 900)
Dotations aux amortissements	24	(586 955)	(541 294)	(541 294)
Total des charges d'exploitation		(13 412 544)	(11 288 132)	(11 288 132)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		14 207 857	10 103 378	8 833 514
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(4 350 899)	(4 770 701)	(4 770 701)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(226 246)	(421 320)	(421 320)
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 630 711	4 911 357	3 641 493
Autres gains ordinaires	27	341 676	515 322	515 322
Autres pertes ordinaires	28	(950)	(6 746)	(6 746)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		9 971 437	5 419 933	4 150 069
Impôt sur les bénéfices	29	(2 646 302)	(1 285 521)	(803 306)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		7 325 135	4 134 412	3 346 763
Eléments extraordinaires	29	(266 271)	(118 123)	(118 123)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		7 058 863	4 016 289	3 228 640
Effet des modifications comptables		1 890 629	1 102 980	0
Résultat après modifications comptables		8 949 492	5 119 269	3 228 640
RESULTAT PAR ACTION		2,567	1,460	1,174

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE D'ATTIJARI LEASING
Période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2021
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	327 184 914	298 312 948
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	48 401 355	47 658 897
Financements des adhérents	31	(45 586 740)	(45 657 292)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(241 444 149)	(197 077 993)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(11 625 032)	(10 208 085)
Intérêts payés	34	(35 524 256)	(39 167 496)
Impôts et taxes payés	35	(13 276 001)	(12 755 015)
Autres flux de trésorerie	36	25 657 500	(26 135 092)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		53 787 591	14 970 872
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corporelles et incorporelles	37	(1 301 671)	(445 110)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations Corporelles et incorporelles	38	139 103	14 880
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 500 000)	(2 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(3 662 568)	(2 430 230)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	40	(133 716)	(166 496)
Encaissements provenant des emprunts	13	207 958 762	196 190 000
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	13	(253 879 450)	(198 808 676)
Flux liés au financement à court terme	13	5 000 000	(26 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(41 054 404)	(28 785 172)
Variation de trésorerie		9 070 618	(16 244 530)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice		3 223 875	19 468 404
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice		12 294 493	3 223 874

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DE SON REGIME FISCAL

1-1 Présentation de la société

La société « **ATTIJARI LEASING** » précédemment nommée « **GENERAL LEASING** » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de 5.000.000DT, divisé en 500.000 actions de 10 DT chacune.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à 7.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à 10.000.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de 10 DT.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à 12.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles de 10 DT chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de 3.750.000 DT, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce, par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 21.250.000 DT par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « **GENERAL LEASING** » à « **ATTIJARI LEASING** ».

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 28 avril 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 6.250.000 DT pour le porter de 21.250.000 DT à 27.500.000 DT et ce, successivement, de la manière suivante :

- Par incorporation de réserves pour un montant de 3.750.000 DT (3 actions gratuites pour 17 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

- Par apport en numéraire pour un montant de 2.500.000 DT par la création de 250.000 actions nouvelles émises au prix de 18 DT l'action, soit 10 DT de nominal et 8DT de prime d'émission, portant jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2021, à 27.500.000 DT composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars, libérée en totalité.

La société a pour objet principal, la réalisation d'opérations de Leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au Leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt dû sur les sociétés, est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de Leasing, sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008, a abrogé ces dispositions et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de Leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de Leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant sur la loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de Leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de Leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de Leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

L'article 50 de la même loi, a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de Leasing, peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de Leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

« **ATTIJARI LEASING** » est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS, calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

NOTE 2 : REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** », arrêtés au 31 Décembre 2021, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **ATTIJARI LEASING** », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

NOTE 3 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société « **ATTIJARI LEASING** » sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing :

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

(a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou

(b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :

(i) le preneur

(ii) une personne liée au preneur ; ou

(iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non-garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

a) La valeur résiduelle non garantie est nulle ;

b) Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les

Délais,

- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT;

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêt des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing :

En application de la nouvelle circulaire n°2022-02 du 04 mars 2022, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général, dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « **ATTIJARI LEASING** ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue, est celle proposée par la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-02 et adaptée par « ATTIJARI LEASING ».

Elle se présente comme suit :

1. La détermination de la population cible:

Les engagements classés 0 et 1 à la fin de l'année de référence désignée « Nr ».

2. Le regroupement du portefeuille par segment de clientèle et par activité se détaillant comme suit :

• **Engagements sur les professionnels du secteur privé :**

- Agriculture
- Industries mécaniques et électriques
- Oléifacteurs
- Industries agroalimentaires
- Industries pharmaceutiques
- Autres industries
- BTP
- Tourisme
- Agences de voyage
- Agence de location de voitures
- Promotion immobilière
- Commerce
- Santé
- Télécom et TIC
- Autres services (hors commerce et santé)

• **Contreparties publiques :**

- Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels
- Autres organismes publics

1. La détermination pour chaque groupe de contrepartie désigné « gi » d'un taux de migration moyen estimé sur un historique de 5 ans (2015-2019) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.

- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i .
- n : nombre d'années retenus dans le calcul du TMM_{gi} .

2. Majoration des taux de migration historiques. Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux « Δ_{gi} » suivants :

Groupe de contreparties	Δ_{gi}
Professionnels du secteur privé	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	2,75%
Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%

3. Déterminer le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel observé durant les cinq années antérieures à l'année « Nr » (2015-2019) à partir des taux de provisionnement pour chaque groupe de contreparties « TP_{gi} ».

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

4. Calcul des provisions collectives du groupe i « PC_{gi} », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

5. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : $\sum_{i=1}^n PCgi$

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés en produits trimestriellement et ce en remplacement de l'ancienne méthode de facturation à l'encaissement. (Voir note 3-3-8 Modification comptable)

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et, d'une manière générale, de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont, également, des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

→ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe, sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement, se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères, sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts, sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-8 Modification comptable

La société a décidé de changer la politique de comptabilisation des intérêts de retard sur les clients de Leasing. L'ancienne méthode où les intérêts de retard consistait à comptabiliser ces intérêts en produits au moment de leur encaissement effectif.

Désormais, les intérêts de retard sont constatés au cours de la période concernée conformément aux règles prévues par les paragraphes 31 & 32 de la norme comptable NCT 24 relative aux engagements et revenus y afférents dans les établissements financiers.

Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables, le changement de la méthode de comptabilisation des intérêts de retard a été traité en tant que changement de méthode comptable (d'une manière rétrospective).

Ainsi, l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021 pour un montant de 1 890 629 DT et les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité comme suit :

Rubrique	31/12/2020 Publié	Retraitement	31/12/2020 Proforma
1/ Rubriques du Bilan			
Créances sur la clientèle de Leasing	457 430 886	3 049 248	460 480 134
Autres passifs	4 667 140	1 158 620	5 825 760
Modifications comptables	0	1 102 980	1 102 980
1/ Rubriques de l'état de résultat			
Revenus de Leasing	53 422 419	1 269 864	54 692 283
Impôt sur les bénéfices	(803 306)	(482 215)	(1 285 521)

NOTE 4 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Banques	12 290 700	3 364 998
- Caisses	4 362	3 498
<u>Total</u>	12 295 062	3 368 496

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Proforma</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Publié</u>
- Créances de leasing	436 553 393	463 293 790	459 903 457
- Impayés	44 391 682	40 716 484	40 716 484
- Effets impayés et à l'encaissement	44 249	44 249	44 249
- Intérêts échus et différés	(2 702 213)	(3 006 291)	(3 006 291)
- Produits à recevoir marge non facturée covid19	401 293	881 928	881 928
- Créances sur contrats en instance de mise en force	1 535 008	552 491	552 491
- Créances radiées	392 751	434 846	434 846
<u>Total brut</u>	480 616 164	502 917 497	499 527 164
- Provisions pour dépréciation des encours	(12 484 213)	(11 873 597)	(11 873 597)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(21 381 143)	(21 205 755)	(21 205 755)
- Provisions additionnelles	(975 560)	(873 073)	(873 073)
- Provisions collectives	(3 273 996)	(3 267 398)	(3 267 398)
- Provisions pour différence d'encours	(168 401)	(168 401)	(168 401)
- Provisions pour Créances radiées	(392 751)	(434 846)	(434 846)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(4 833 357)	(4 570 044)	(4 228 959)
<u>Total des provisions et produits réservés</u>	(43 553 670)	(42 437 363)	(42 096 278)
<u>Total net</u>	437 062 495	460 480 134	457 430 886

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), durant l'exercice sont indiqués ci-après :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>Solde au début de période</u>	460 455 948	490 610 534
<u>Additions de la période</u>		
- Investissements	206 556 450	173 168 024
- Relocations	4 477 367	4 733 342
- Consolidations	91 050	651 238
<u>Retraits de la période</u>		
- Remboursement des créances échues	(216 056 451)	(189 489 342)
- Remboursement anticipé de créances	(11 477 020)	(12 338 938)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(2 381)	(2 993)
- Relocations	(4 717 412)	(4 765 014)
- Radiations de créances	(1 239 148)	(2 110 904)
<u>Solde au 31 décembre 2021</u>	438 088 403	460 455 947

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing (y compris les créances en instance de mise en force), se détaille par maturité, comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>Paiements minimaux sur contrats actifs (a)</u>	504 603 964	530 850 008
A recevoir dans moins d'un an	216 952 760	210 730 732
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	283 514 649	315 176 230
A recevoir dans plus de 5 ans	4 136 555	4 943 046
<u>Produits financiers non acquis (b)</u>	87 344 770	90 634 497
A recevoir dans moins d'un an	43 508 914	43 678 233
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	43 393 021	46 301 855
A recevoir dans plus de 5 ans	442 834	654 409
<u>Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)</u>	417 259 194	440 215 511
<u>Créances en instance de mise en force (2)</u>	1 535 008	552 491
<u>Créances échues (3)</u>		980 993
<u>Contrats suspendus (ordinaire) (4) (*)</u>		1 120 722

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Contrats suspendus (contentieux) (5)	19 294 200	17 586 230
Encours global : (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	438 088 403	460 455 947

Analyse par secteur d'activité :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Bâtiment et travaux publics	32 216 235	42 273 391
Industrie	61 889 264	62 484 175
Tourisme	9 186 143	21 523 802
Commerces et services	277 289 346	267 606 701
Agriculture	57 507 415	66 567 878
Total	438 088 403	460 455 947

Analyse par type de matériel :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Equipements	25 194 327	34 533 235
Matériel roulant	347 389 272	358 277 079
Matériel spécifique	34 884 568	36 346 631
Sous Total	407 468 167	429 156 945
Immobilier	30 620 235	31 299 002
Total	438 088 403	460 455 947

Par ailleurs, l'analyse de la classification des créances sur la clientèle de leasing se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B 1	B 2	B 3	B 4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers (compte non tenu de la différence avec l'encours comptable) (*)	344 076 116	61 857 045	5 375 188	4 840 139	20 318 015	436 466 503
Impayés	3 863 664	9 507 545	2 182 740	3 493 568	25 344 165	44 391 682
Contrats en instance de mise en force	1 535 008					1 535 008
CREANCES LEASING	349 474 789	71 364 590	7 557 928	8 333 707	45 662 181	482 393 193
Avances reçues (**)	(7 441 154)	(248 285)	-	(1 989)	(1 208 755)	(8 900 183)
ENCOURS GLOBAL	342 033 635	71 116 304	7 557 928	8 331 718	44 453 426	473 493 011
ENGAGEMENTS HORS BILAN	21 111 751					21 111 751
TOTAL ENGAGEMENTS	363 145 385	71 116 304	7 557 928	8 331 718	44 453 426	494 604 762
Produits réservés			(487 828)	(557 212)	(3 788 315)	(4 833 356)
Provisions sur encours financiers			(6 244)	(15 775)	(12 462 195)	(12 484 213)
Provisions sur impayés			(405 435)	(1 489 701)	(19 486 007)	(21 381 143)
Provisions additionnelles					(975 560)	(975 560)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(899 508)	(2 062 688)	(36 712 077)	(39 674 273)
ENGAGEMENTS NETS	363 145 385	71 116 304	6 658 421	6 269 029	7 741 349	454 930 489

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2021	1,53%	1,68%	8,99%
	12,20%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2020	11,69%		
---	--------	--	--

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021	11,90%	24,76%	82,59%
	65,75%		

Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2020	63,99%		
---	--------	--	--

(*) La différence de l'encours comptable avec l'encours financiers s'élève à 86 890 DT est totalement provisionnée.

(**) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Comptes des acheteurs factorés	12 064 570	13 081 387
- Effets à l'encaissement	378 619	349 744
- Intérêts échus et différés		
<u>Sous Total (A)</u>	12 443 189	13 431 131
- Provisions	(923 289)	(782 364)
- Agios réservés	(115 724)	(117 862)
<u>Total des provisions</u>	(1 039 012)	(900 226)
<u>Total net</u>	11 404 177	12 530 905
Comptes des adhérents		
- Fonds de garantie	2 196 184	2 124 284
<u>Sous total (B)</u>	2 196 184	2 124 284
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	10 247 005	11 306 847

ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES DE FACTORING

Rubrique	A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	10 351 753	380 656			1 344 220	12 076 629
Valeurs à l'encaissement	378 619					378 619
Fonds de garantie (**)	(1 741 500)	(150 000)			(305 208)	(2 196 708)
ENGAGEMENTS BILAN	8 988 872	230 656	0	0	1 039 012	10 258 540
ENGAGEMENTS HORS BILAN	4 037 017					4 037 017
TOTAL ENGAGEMENTS	13 025 889	230 656	0	0	1 039 012	14 295 557
Produits réservés					115 724	115 724
Provisions					923 289	923 289
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	0	0	0	0	1 039 012	1 039 012
ENGAGEMENTS NETS	13 025 889	230 656	0	0	0	13 256 545

Ratio des actifs non performants	0,00%	0,00%	7,27%
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2021			7,27%
Ratio des actifs non performants au 31 décembre 2020			7,94%
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés	0,00%	0,00%	100,00%
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2021			100,00%
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2020			80,96%

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 12 058 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 524 DT.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille de placement se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Titres SICAV	7 459 291	17 961 198
- Titres cotés	284 000	284 000
- Certificats de dépôt	0	14 500 000
Total brut	7 743 291	32 745 198
- Provisions pour dépréciation des titres cotés	(284 000)	(177 520)
Total net	7 459 291	32 567 678

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'actions	Valeur nominale	Total	Valeur d'acquisition	Cours moyen du mois de décembre	Provision
UADH	40 000	1,00	284 000	7,10	0,380	284 000

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse du portefeuille d'investissement, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Titres immobilisés	176 400	176 400
Fonds à capital risque	18 450 795	15 969 278
Placement assurance IDR	829 762	0
Total	19 456 957	16 145 678

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2021 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Pourcentage de détention
Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à ATTIJARI SICAR totalisent, au 31 décembre 2021, la somme de 18 450 795DT et se présentent comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	
Participation	800 000	0	1 600 000	2 000 000	800 000	1 600 000	2 000 000	2 000 009	0		10 800 009
Placements SICAV	0	0	492 531	269 379	73 438	249 732	0	0			1 085 080
Placements Emprunts obligataires	0	0	0	100 000	40 000	60 000	0				200 000
Disponibles	-84,024	0	15 693	300 890	114 900	170 156	628 442	590 700	2 037 084	2 507 926	6 365 706
Total des emplois	799 916	0	2 108 224	2 670 269	1 028 338	2 079 888	2 628 442	2 590 709	2 037 084	2 507 926	18 450 795
Dotations initiales	1 000 000	0	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000	2 500 000	18 000 000
Excédents antérieurs	-200 000	0	102 055	175 916	32 415	86 297	154 731	93 487	24 375	0	469 278
Excédent de l'exercice	-84	0	6 168	-2 647	-2 877	-4 609	-25 254	5 163	18 927	11 867	6 654
Retenues à la source (dividendes)	0			-3 000	-1 200	-1 800					-6 000
Retenues à la source (échelles d'intérêts)	0	0	0	0	0	0	-1 036	-7 942	-6 217	-3 941	-19 136
Clôtures fonds gérés	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
Total des ressources	799 916	0	2 108 224	2 670 269	1 028 338	2 079 888	2 628 442	2 590 709	2 037 084	2 507 926	18 450 795

L'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'analyse comme suit :

Année de libération	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Emplois sur fonds à capital risque	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	FG 7	FG 8	FG 9	FG 10	
Dividendes	0	0	25 306	13 840	3 773	12 831	0	0	0	0	55 751
Produits (INTERETS)/ tombées EO	0	0	0	15 000	6 000	9 000	0	0	0	0	30 000
Plus-values latentes	0	0	675	369	101	342	0	0	0	0	1 487
Plus-values réalisées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts sur comptes courants/échelle d'intérêts	0	0	0	0	0	-	5 180	39 708	31 087	19 705	95 680
Moins-values latentes	0	0	0	0	0	0	-	0	0	0	0
Commissions SICAR / Echelle d'intérêts/COMM DE GESTION	-84	0	-19 812	-31 857	-12 751	-26 783	-30 434	-34 545	-12 161	-7 838	-176 264
Excédent de l'exercice	-84	0	6 168	-2 647	-2 877	-4 609	-25 254	5 163	18 927	11 867	6 654

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 31 décembre 2021, cette rubrique totalisant 4 790 374DT contre 4 176 985 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux D'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements & provisions				Provisions	Valeur comptable nette
		Début de Période	Acquisitions	Cessions/Reclassement	Fin de Période	Début de Période	Dotations de La période	Reprise/Cessions	Fin de Période		
Logiciels	33,30%	728 990	84 798		813 788	399 165	158 944	-	558 109	-	255 679
Logiciels en cours	-	19 883	20 000		39 883		-	-	-	-	39 883
					-						
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>748 873</u>	<u>104 798</u>	<u>0</u>	<u>853 670</u>	<u>399 165</u>	<u>158 944</u>	<u>0</u>	<u>558 109</u>	<u>0</u>	<u>295 561</u>
Terrain	-	949 160	646 832	-	1 595 992	0	0	0	0	0	1 595 992
Construction	5,00%	4 373 276	0	-	4 373 276	2 503 473	210 282	0	2 713 755	0	1 659 521
Matériel de transport	20,00%	569 763	0	-133 279	436 484	475 347	31 759	-133 279	373 828	0	62 656
Installations générales	10,00%	1 093 460	118 983	0	1 212 443	693 588	84 843	0	778 431	0	434 012
Mobilier de bureau	20,00%	242 898	8 224	-39 086	212 036	203 315	15 902	-37 758	181 460	0	30 576
Matériel informatique	33,30%	385 101	14 072	0	399 173	317 019	37 788	0	354 807	0	44 366
Matériel de transport à statut juridique particulier	20,00%	130 482	408 762	-94 501	444 742	130 481	47 436	-94 502	83 416	0	361 326
Immobilisations hors exploitation		555 509	0	-	555 509	0	0	0	0	300 000	255 509
Immobilisations corporelles en cours		50 855	0	-	50 855	0	0	0	0	0	50 855
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>8 350 502</u>	<u>1 196 874</u>	<u>-266 866</u>	<u>9 280 509</u>	<u>4 323 224</u>	<u>428 011</u>	<u>-265 538</u>	<u>4 485 696</u>	<u>300 000</u>	<u>4 494 813</u>
TOTAUX		9 099 375	1 301 671	-266 866	10 134 180	4 722 389	586 955	-265 538	5 043 806	300 000	4 790 374

(*) Au niveau de cette rubrique figurent un ensemble d'immobiliers et de terrains hors exploitation pour une valeur comptable nette de 255 509 dinars au 31/12/2021.

Cet ensemble d'immobiliers et de terrains acquis dans le cadre de protocoles de recouvrement de créance et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation.

La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche. Le temps nécessaire correspond au délai habituel et nécessaire dans le cas d'une vente d'actifs de la même nature. Ainsi, un plan de vente de ces actifs est engagé par la Direction Générale et un programme est lancé pour trouver un acheteur et pour finaliser ces opérations. Il est peu probable que des changements notables seront apportés à ce plan ou que celui-ci sera retiré.

NOTE 10 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Frais d'émission des emprunts (1)	809 899	1 302 132
- Frais d'augmentation du capital	0	0
- Dépôts et cautionnements versés	33 634	32 734
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	30 226	45 210
- Avances et acomptes au personnel	1 054 218	979 494
- Autres créances sur le personnel	3 010	1 622
- Etat, crédit de TVA	0	0
- Etat, crédit de IS	0	10 031
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	1 421 038	1 369 138
- Frais de syndic	1 389	1 389
- Prestataires Assurances	457 408	1 418 771
- Autres comptes débiteurs	422 451	380 451
- Produits à recevoir	128 819	209 527
- Compte d'attente	442 656	23 608
- Charges constatées d'avance	175 051	281 491
Total brut	4 979 798	6 055 598
A déduire		
- Provisions pour dépréciation	(438 371)	(438 371)
Total net	4 541 427	5 617 227

(1) Les charges reportées se présentent comme suit :

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de période	Fin de période	
Frais d'augmentation du capital (A)	33,33%	55 125	0	55 125	55 125	0	55 125	0
Frais d'émission des emprunts (B)	Durée de l'emprunt	3 536 697	75 794	3 612 491	2 234 565	568 025	2 802 590	809 899
TOTAUX		3 591 822	75 794	3 667 616	2 289 690	568 025	2 857 715	809 899

(A) Les frais d'augmentation du capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(B) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 11 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Banques, découverts	569	144 622
Total	569	144 622

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELLE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	8 900 183	8 575 130
Total	8 900 183	8 575 130

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et les dettes rattachées, se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Emprunts		
- Banques locales (1)	233 266 877	231 621 192
- Banques étrangères (2)	40 447 384	53 656 284
- Emprunts obligataires (3)	78 366 400	117 085 200
- Certificats de Leasing (4)	10 000 000	0
- Certificats de dépôt (4)	4 000 000	5 000 000
- Crédits de leasing	361 326	0
Total emprunts	366 441 987	407 362 676
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	993 604	1 745 624
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 724 774	2 294 107
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	2 748 666	4 175 269
- Intérêts courus sur certificats de leasing	20 556	0
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	35 374	87 623
Total dettes rattachées	5 522 974	8 302 623
Total général	371 964 961	415 665 299

Les mouvements enregistrés sur les emprunts sont récapitulés dans les tableaux suivants :

(1) Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques locales

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	-	-	-	-	<u>216 621 192</u>	<u>207 550 000</u>	<u>200 904 315</u>	<u>223 266 878</u>	<u>118 614 904</u>	<u>104 651 974</u>
ATTIJARI BANK 16/01	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	100 000		100 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/02	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	500 000		500 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/03	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	200 000		200 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/04	3 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	450 000		450 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/05	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	300 000		300 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/06	4 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	600 000		600 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/07	2 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	400 000		400 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/08	3 000 000	DT	5 ANS	<u>7,20%</u>	600 000		600 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/09	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 000 000		1 000 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 16/10	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 000 000		1 000 000	0	0	0
ATTIJARI BANK 17/01	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 250 000		1 000 000	250 000	0	250 000
ATTIJARI BANK 17/02	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 500 000		1 000 000	500 000	0	500 000
ATTIJARI BANK 17/03	5 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	1 500 000		1 000 000	500 000	0	500 000
ATTIJARI BANK 17/04	2 500 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	789 473		526 316	263 157	0	263 157
ATTIJARI BANK 17/05	2 500 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	789 486		526 312	263 174	0	263 174
ATTIJARI BANK 18/01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	5 000 000		2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 18/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	5 263 165		2 105 260	3 157 905	1 052 645	2 105 260
ATTIJARI BANK 18/03	20 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	12 000 000		4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
ATTIJARI BANK 19/01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	10 500 000	0	3 000 000	7 500 000	4 500 000	3 000 000
ATTIJARI BANK 19/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	7 894 740	0	2 105 260	5 789 480	3 684 220	2 105 260
ATTIJARI BANK 19/03	10 000 000	DT	5 ANS	<u>7,00%</u>	8 000 000	0	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 19/04	10 000 000	DT	5 ANS	<u>8,20%</u>	8 000 000	0	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 20/01	5 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	4 166 669	0	1 111 108	3 055 561	1 944 453	1 111 108
ATTIJARI BANK 21/01	11 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	0	11 000 000	1 100 000	9 900 000	7 700 000	2 200 000
ATTIJARI BANK 21/02	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>	0	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
ATTIJARI BANK 21/03	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,50%</u>	0	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
ATTIJARI BANK 21/04	10 000 000	DT	5 ANS	<u>9,00%</u>	0	10 000 000	0	10 000 000	7 894 740	2 105 260
ATTIJARI BANK 21/05	19 000 000	DT	3ANS	<u>8,50%</u>	0	19 000 000	0	19 000 000	12 666 668	6 333 332
Crédits Directs, ATTIJARI BANK	TRIMESTRIELS (TMM+0,75%)				44 000 000	107 550 000	126 550 000	25 000 000	0	25 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK					115 803 533	167 550 000	156 174 256	127 179 277	67 442 726	59 736 551

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT 17-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	6 000 000	0	3 000 000	3 000 000	0	3 000 000
BIAT 18-01	10 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	4 000 000	0	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
BIAT 20-01	15 000 000	DT	5 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	15 000 000	0	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
BIAT 21-01	5 000 000	DT	4 ANS	<u>TMM+2,5%</u>	-	5 000 000	294 118	4 705 882	3 529 412	1 176 471
TOTAL BIAT					25 000 000	5 000 000	8 294 118	21 705 882	12 529 412	9 176 471
AMEN BANK 16-1	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	458 364		458 363	0	0	0
AMEN BANK 16-2	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	684 863		684 862	0	0	0
AMEN BANK 17-01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	477 395		477 395	0	0	0
AMEN BANK 17-02	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	375 118		375 118	0	0	0
AMEN BANK 17-03	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	375 233		375 233	0	0	0
AMEN BANK 17-04	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	793 270		439 703	353 566	0	353 566
AMEN BANK 17-05	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	449 118		215 581	233 537	0	233 537
AMEN BANK 18-01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	939 111		450 759	488 351	0	488 351
AMEN BANK 18-02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,43%</u>	1 320 178		397 978	922 200	483 528	438 672
AMEN BANK 19-01	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,48%</u>	631 579		210 526	421 053	210 526	210 526
AMEN BANK 19-02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,85%</u>	1 263 158	0	421 053	842 105	421 053	421 053

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
AMEN BANK 19-03	1 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	800 000	0	200 000	600 000	400 000	200 000
AMEN BANK 19-04	9 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+3%</u>	7 105 263	0	1 894 737	5 210 526	3 315 789	1 894 737
AMEN BANK 20-01	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+1%</u>	10 000 000	0	3 333 333	6 666 667	3 333 333	3 333 333
AMEN BANK 21-01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+1%</u>	0	5000000	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
TOTAL AMEN BANK					25 672 648	5 000 000	9 934 643	20 738 005	12 164 230	8 573 776
BANQUE DE TUNISIE 16/01	4 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	400 000		400 000	0	0	0
BANQUE DE TUNISIE 17/01	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	750 000		600 000	150 000	0	150 000
BANQUE DE TUNISIE 17/02	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,5%</u>	1 071 410		285 720	785 690	499 970	285 720
BANQUE DE TUNISIE 17/03	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,6%</u>	1 200 000		600 000	600 000	0	600 000
BANQUE DE TUNISIE 18/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,6%</u>	2 250 000		1 000 000	1 250 000	250 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 19/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 400 000		400 000	1 000 000	600 000	400 000
BANQUE DE TUNISIE 19/02	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 050 000	0	300 000	750 000	450 000	300 000
BANQUE DE TUNISIE 19/03	1 500 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	1 166 664	0	333 336	833 328	499 992	333 336
BANQUE DE TUNISIE 19/04	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	4 000 000	0	1 000 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 20/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	4 500 000	0	1 000 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BANQUE DE TUNISIE 21/01	5 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	0	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
TOTAL BT					17 788 074	5 000 000	6 419 056	16 369 018	10 299 962	6 069 056
BTL17-01	3 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	900 000		600 000	300 000	0	300 000
TOTAL BTL					900 000	0	600 000	300 000	0	300 000
ABC 20/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ABC 20/02	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>	5 000 000	0	5 000 000	0	0	0
ABC 21/01	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>		5 000 000	0	5 000 000	0	5 000 000
ABC 21/02	5 000 000	DT	1ANS	<u>TMM+1%</u>		5 000 000	0	5 000 000	0	5 000 000

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
TOTAL ABC					10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	0	10 000 000
BH 15/01	5 000 000		7ANS	<u>TMM+2%</u>	1278365	0	837799	440566	0	440566
BH 15/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	571 429	0	285 714	285 714	0	285 714
BH 15/03	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	857 143	0	428 571	428 571	0	428 571
BH 16/01	3 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	1 071 429	0	428 571	642 857	214 286	428 571
BH 16/02	2 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2%</u>	785 714	0	285 714	500 000	214 286	285 714
BH 17/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	2 500 000	0	714 286	1 785 714	1 071 429	714 286
BH 17/02	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	2 857 143	0	714 286	2 142 857	1 428 571	714 286
BH 18/01	10 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,25%</u>	6 428 570	0	1 428 572	4 999 998	3 571 426	1 428 572
BH 19/01	5 000 000	DT	7ANS	<u>TMM+2,5%</u>	4 107 145	0	714 284	3 392 861	2 678 577	714 284
BH 21/01	5 000 000	DT	1 AN	<u>TMM+1%</u>	0	5000000	1 944 444	3 055 556	0	3 055 556
TOTAL BH					20 456 937	5 000 000	7 782 242	17 674 695	9 178 574	8 496 121
ATB 16/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	300 000		300 000	0	0	0
ATB 17/01	2 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,3%</u>	700 000		400 000	300 000	0	300 000
ATB 21/01	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,25%</u>		10000000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
TOTAL ATB					1 000 000	10 000 000	1 700 000	9 300 000	7 000 000	2 300 000

(2) : Mouvements enregistrés sur les emprunts auprès des banques étrangères

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES ETRANGERES					53 656 284	0	13 208 900	40 447 384	24 772 929	15 674 455
BAD 1	4 723 521	EURO	10ANS	<u>4,72%</u>	1 349 577	0	674 789	674 789	0	674 789
BAD 2	1 245 961	EURO	10ANS	<u>4,33%</u>	444 986	0	177 994	266 991	88 997	177 994
TOTAL BAD					1 794 563	0	852 783	941 780	88 997	852 783
	-	-		-		-				-
SANAD 15-01	9 521 605(dt)	EURO	10ANS	<u>8,00%</u>	0	0	0	0,221	0,221	0
SANAD 18-01	21 693 000(dt)	EURO	5ANS	<u>10,00%</u>	14 461 998		4 820 668	9 641 330	4 820 662	4 820 668
SANAD 20-01	22190000(dt)	EURO	5ANS	<u>10,23%</u>	22190000	0	2465556	19 724 444	14 793 333	4 931 111
TOTAL SANAD					36 651 998	0	7 286 224	29 365 775	19 613 995	9 751 779
GGF 18-01	9 816 000 (dt)	EURO	5ANS	<u>9,86%</u>	6 544 003	0	2 181 331	4 362 672	2 181 341	2 181 331
GGF 19-01	10 110 000 (dt)	EURO	5ANS	<u>9,87%</u>	8 665 719	0	2 888 562	5 777 157	2 888 596	2 888 562
TOTAL GGF					15 209 722	0	5 069 893	10 139 829	5 069 936	5 069 893
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES					270 277 476	207 550 000	214 113 214	263 714 262	143 387 833	120 326 429

(3) : Mouvements enregistrés sur les emprunts obligataires

Banque	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	9 950 000	DT	5ANS	<u>7,35%</u>	1 990 000		1 990 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2014 SUB CATEG B	10 632 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	2 126 400		2 126 400	0	0	0
Emprunt obligataire 2015-1 B	17 918 000	DT	7ANS	<u>7,80%</u>	7 167 200		3 583 600	3 583 600	0	3 583 600
Emprunt obligataire 2016-1 A	4 850 000	DT	5ANS	<u>7,50%</u>	1 570 000		1 570 000	0	0	0
Emprunt obligataire 2016-1 B	25 150 000	DT	7ANS	<u>7,75%</u>	13 290 000		4 430 000	8 860 000	4 430 000	4 430 000
Emprunt obligataire 2016-2 A	14 240 000	DT	5ANS	<u>7,65%</u>	5 696 000		2 848 000	2848000	0	2848000
Emprunt obligataire 2016-2 C	15 760 000	DT	7ANS	<u>7,85%</u>	12 608 000		3 152 000	9456000	6304000	3152000
Emprunt obligataire 2017-1 A	6 094 000	DT	5ANS	<u>7,75%</u>	2 437 600	0	1 218 800	1 218 800	0	1 218 800
Emprunt obligataire 2017-1 B	10 000 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,35%</u>	4 000 000	0	2 000 000	2 000 000	0	2 000 000
Emprunt obligataire 2017-1 C	4 000 000	DT	7ANS	<u>7,90%</u>	3 200 000	0	800 000	2 400 000	1 600 000	800 000
Emprunt obligataire 2018-1 A	1 680 000	DT	5ANS	<u>8,20%</u>	1 008 000	0	336 000	672 000	336 000	336 000
Emprunt obligataire 2018-1 B	18 320 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,30%</u>	10 992 000	0	3 664 000	7 328 000	3 664 000	3 664 000
Emprunt obligataire 2018-1 C	5 000 000	DT	7ANS	<u>8,35%</u>	5 000 000	0	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
Emprunt obligataire 2019-1 A	8 700 000	DT	5ANS	<u>11,00%</u>	6 960 000	0	1 740 000	5 220 000	3 480 000	1 740 000
Emprunt obligataire 2019-1 B	11 300 000	DT	5ANS	<u>TMM+2,75%</u>	9 040 000		2 260 000	6 780 000	4 520 000	2 260 000
Emprunt obligataire 2020-1 sub	30 000 000	DT	5ANS	<u>10,25%</u>	30 000 000		6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES					117 085 200	0	38 718 800	78 366 400	45 334 000	33 032 400

(4) : Mouvements enregistrés sur les certificats de leasing, les certificats de dépôt et les dettes de leasing :

DESIGNATION	Montant du crédit	Devise de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Taux d'intérêt	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
									Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
Certificats de Leasing										
CERTIFICAT LEASING WIFAK BANK	10 000 000				15 000 000	20 000 000	25 000 000	10 000 000	0	10 000 000
CERTIFICAT LEASING AL BARAKA	10 000 000				0	10 000 000		10 000 000	6 500 000	3 500 000
CERTIFICAT DE DEPOT										
CD/HEJER TNANI	1 000 000				1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
CD/COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000				4 000 000		0	4000000	4000000	0
Contrat N°: BH LEASING LM01568490						165 351	47 436	117 915	65 267	52 648
Contrat N°: BH LEASING LM01590370						139 209	0	139 209	97 976	41 233
Contrat N°: BH LEASING LM01591450						70 131	0	70 131	49 359	20 772
Contrat N°: BH LEASING LM01591850						34 070	0	34 070	24 035	10 036
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS					20 000 000	30 408 762	26 047 436	24 361 326	10 736 637	13 624 689
TOTAL GENERAL					407 362 676	237 958 762	278 879 450	366 441 988	199 458 470	166 983 518

NOTE 14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs de biens objet de contrats de leasing, se présente comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Factures d'achats	3 730 638	2 491 612
- Effets à payer	38 705 060	43 021 902
Total	42 435 697	45 513 514

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Proforma</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Publié</u>
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	280 149	224 068	224 068
- Etat, retenues sur salaires	171 706	125 721	125 721
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	293 955	462 825	462 825
- Etat, impôts sur les bénéfices	2 677 564	1 094 268	27 118
- Contribution conjoncturelle	311 850	160 325	68 855
- Etat, autres impôts et taxes à payer	229 487	150 886	150 886
- Etat, TVA à payer	1 048 219	227 496	227 496
- Etat, TCL à payer	19 097	20 839	20 839
- CC ASSOCIER	713	610	610
- C.N.S.S	371 169	320 773	320 773
- CAVIS	61 525	44 008	44 008
- Autres comptes créditeurs	12 707	25 430	25 430
- Remboursement assurance groupe	9 179	20 852	20 852
- Remboursement assurance vie	1 502	1 209	1 209
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	763 125	906 613	906 613
- Compte d'attente	286 166	281 152	281 152
- Caisse de compensation	5 694	4 635	4 635
- Produits constatés d'avance	185 582	235 097	235 097
- Prestataires de services	143 102	128 159	128 159
- Retenue de garantie	5 799	5 799	5 799
- Provisions pour passifs et charges	1 230 245	980 292	980 292
- Provisions pour départ à la retraite	829 762	336 377	336 377
Total	9 006 621	5 825 760	4 667 140

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Proforma</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Publié</u>
- Capital social	27 500 000	27 500 000	27 500 000
- Primes d'émission	2 000 000	2 000 000	2 000 000
- Réserve légale	2 750 000	2 750 000	2 750 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	18 000 000	15 500 000	15 500 000
- Réserve pour fonds social	102 238	69 029	69 029
- Effets des modifications comptables	1 890 629	1 102 980	0
- Résultats reportés	3 203 838	4 100 197	4 100 197
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>	55 446 704	53 022 206	51 919 226
Résultat de l'exercice	7 058 863	4 016 288	3 228 640
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	62 505 568	57 038 495	55 147 866
<u>Résultat par action :</u>			
Résultat de l'exercice (1)	7 058 863	4 016 289	3 228 640
Nombre d'actions (2)	2 750 000	2 750 000	2 750 000
<u>Résultat par action (1) / (2)</u>	2,567	1,460	1,174

Le capital social s'élève au 31 décembre 2021, à 27.500.000 Dinars composé de 2.750.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars, libérée en totalité.

- **La réserve légale** a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.
- **La réserve spéciale de réinvestissement** a été constituée par prélèvement sur les résultats. Elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.
- **La réserve pour fonds social** est destinée à financer des opérations, au profil du personnel, non remboursables.
- **Le résultat par action**, est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tel que défini par les normes comptables.

Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 16 (SUITE) : CAPITAUX PROPRES

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en dinars)**

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fond Social	Effet des modifications comptables	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2020 Publié	27 500 000	2 750 000	2 000 000	15 500 000	69 029	0	4 100 197	3 228 640	55 147 866
Modifications Comptables						1 102 980		787 649	1 890 629
Capitaux propres au 31/12/2020 Proforma	27 500 000	2 750 000	2 000 000	15 500 000	69 029	1 102 980	4 100 197	4 015 956	57 038 495
Effet Modifications Comptables						787 649		(787 649)	0
Affectation approuvée par l'AGO du 29/04/2021				2 500 000	250 000		478 640	(3 228 640)	0
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020							(1 375 000)		(1 375 000)
Prélèvement sur fonds social					(216 790)				(216 790)
Résultat au 31 décembre 2021								7 058 863	7 058 863
Capitaux propres au 31/12/2021	27 500 000	2 750 000	2 000 000	18 000 000	102 238	1 890 629	3 203 837	7 058 863	62 505 568

NOTE 17 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Proforma</u>	<u>31/12/2020</u> <u>Publié</u>
Intérêts conventionnels	55 820 128	51 308 563	51 308 563
Intérêts intercalaires	2 062	1 710	1 710
Intérêts de retard	1 813 394	3 512 557	1 990 557
Marge non facturée Covid19	(480 635)	725 451	725 451
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	57 154 949	55 548 281	54 026 281
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(1 500 339)	(1 376 966)	(1 124 831)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	885 284	520 969	520 969
. Intérêts de retard antérieurs			
<u>Variation des produits réservés</u>	(615 055)	(855 997)	(603 862)
<u>Total des revenus de leasing</u>	56 539 893	54 692 283	53 422 419

NOTE 18 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de factoring, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Commissions de factoring	339 061	255 139
Intérêts de financement	1 403 351	1 567 519
<u>Total revenus de factoring</u>	1 742 412	1 822 658

NOTE 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation, se présente ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	557 599	534 622
- Frais divers sur dossiers	1 930 487	2 018 652
- Autres produits d'exploitation	2 871	9 126
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	2 490 957	2 562 400

NOTE 20 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	5 908 711	9 328 704
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	21 466 701	22 273 479
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 583 793	4 645 607
- Autres charges financières et assimilés	227 606	151 523
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	568 025	425 964
- Charge à répartir des frais d'émission d'emprunts	121 722	165 861
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	32 876 558	36 991 149
- Intérêts des comptes courants	5 836	456 573
- Intérêts sur opérations de financement	476 165	905 630
<u>Total des autres charges financières</u>	482 001	1 362 203
<u>Total</u>	33 358 560	38 353 352

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Dividendes sur titres SICAV	55 751	56 783
- Plus-values sur cession de titres SICAV	289 541	274 788
- Plus-values latentes sur titres immobilisés	1 487	88 767
- Moins-values réalisées sur cession de titres SICAV	0	(122 248)
- Moins-values latentes sur titres immobilisés	(73 943)	0
- Revenus des certificats de dépôt	355 213	196 527
- Intérêts sur emprunts obligataires	41 324	53 706
- Intérêts des comptes courants	152 725	360 824
<u>Total</u>	822 098	909 147

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

-	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Salaires et compléments de salaires	6 454 361	5 907 004
- Rémunérations du personnel détaché	673 323	644 312
- Charges connexes aux salaires	95 208	57 521
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	1 221 742	1 086 590
- Autres charges sociales	201 753	191 103
- Assurance IDR	829 762	0
- Transfert de charges	(18 644)	(22 593)
- REPRISE PROVISION/ DEPART RETRAITE	(336 378)	0
<u>Total</u>	9 121 128	7 863 938

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

-	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Achat de matières et fournitures	182 539	197 471
<u>Total des achats</u>	182 539	197 471
- Sous-traitance générale		
- Locations	125 021	121 864
- Charges locatives et de copropriété	46 152	42 049
- Entretien et réparations	135 904	125 148
- Primes d'assurances	292 858	274 162
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	7 770	7 439
- Autres		
- Rabais, remises et ristournes obtenues sur services extérieurs		
<u>Total des services extérieurs</u>	607 706	570 663
- Formations	73 024	36 740
- Personnel extérieur à l'entreprise	13 175	11 895
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	695 188	788 185
- Publicités, publications, relations publiques	338 639	377 613
- Don Etat	773 000	
- Transports	73 769	63 801
- Déplacements, missions et réceptions	16 594	15 078

- Frais postaux et de télécommunications	118 559	100 903
- Services bancaires et assimilés	154 068	167 373
- Documentations	2 917	4 935
- Transfert de charges		
<u>Total des autres services extérieurs</u>	2 258 934	1 566 524
- Jetons de présence	100 000	100 000
- Rémunération comité d'audit	18 750	18 750
- Rémunération comité de risque	18 750	18 750
- Rémunération comité de crédit	0	0
<u>Total des charges diverses</u>	137 500	137 500
- Impôts et taxes sur rémunérations	198 035	143 847
- T.C.L	221 856	198 235
- Contributions conjoncturelles	0	0
- Droits d'enregistrement et de timbres	86 910	59 373
- Autres impôts et taxes	10 983	9 288
<u>Total des impôts et taxes</u>	517 782	410 743
<u>Total général</u>	3 704 460	2 882 900

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	586 955	527 513
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	0	13 781
<u>Total</u>	586 955	541 294

NOTE 25 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR LA CLIENTELE ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions, se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	6 800 805	5 633 209
- Dotations aux provisions additionnelles	102 487	334 954
- Dotations aux provisions collectives	6 598	1 116 576
- Reprises de provisions pour donner suite aux recouvrements de créances	(2 723 938)	(2 435 607)
- Créances radiées	3 666 375	2 020 885
- Reprises de provisions à la suite de la radiation de créances	3 290 863	(1 995 014)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(351 489)	(122 541)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	0	0

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Dotations aux provisions affectées aux comptes adhérents	140 924	218 239
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	4 350 899	4 770 701

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Dotations aux provisions pour passifs et charges	19 766	575 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actions cotées	106 480	0
- Reprise de provisions pour dépréciation des actions cotées	0	(253 680)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	100 000	100 000
<u>Total</u>	226 247	421 320

NOTE 27 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	140 432	15 940
- Revenus des immeubles	64 971	61 600
- Apurement de comptes	136 274	416 183
- Autres produits	0	21 599
<u>Total</u>	341 676	515 322

NOTE 28 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires, est le suivant :

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Autres	950	6 746
<u>Total</u>	950	6 746

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

<u>Rubrique</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>Bénéfice comptable</u>	9 925 534	4 150 069
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	6 941 729	5 633 220
- Dotations aux provisions collectives	6 598	1 122 801
- Dotations aux provisions additionnelles	102 487	334 942
- Dotations aux provisions pour départ à la retraite		
- Dotations aux provisions pour risques divers	226 246	675 000
- Provisions fiscales constituées en 2014/2013 pour affaires en cours		
- Plus-value latente sur titres SICAV 2019	69 000	50 829
- Moins-values latentes sur titres SICAV 2020		0
- Moins-value latentes sur titres	1 235	
- Abandon de créances	0	61 712
- Pertes non déductibles	944	6 744
A déduire		
- Reprise sur provisions ayant déjà subi l'Impôt	336 378	
- Dividendes	77 801	76 215
- Plus-value latentes sur titres	1 487	72 980
- Plus-value latente sur titres SICAV 2016/2015		
- produits de capitaux mobiliers ayant supportés une rs libératoire	355 213	
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	16 502 895	11 886 122
Provisions pour créances douteuses	7 050 814	7 090 964
Provisions pour dépréciation de titres cotés	106 480	0
<u>Bénéfice fiscal</u>	9 345 601	4 795 158
Réinvestissements exonérés Fonds gérés auprès d'Attijari Sicar	2 000 000	2 500 000
<u>Bénéfice imposable</u>	7 345 601	2 295 158
<u>Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)</u>	2 570 960	803 305
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	722 975	775 972
- Retenues à la source	7 525	215
<u>Impôt à payer (Report d'impôt)</u>	1 840 460	27 118
<u>Contribution conjoncturelle</u>	0	49 268
<u>CSS</u>	220 368	68 855

NOTE 30 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Impayés sur créances de leasing en début de période	40 716 484	40 545 101
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(44 391 682)	(40 716 484)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	44 249	44 249
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	(44 249)	(44 249)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(8 575 130)	(8 183 787)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 900 183	8 575 130
- Créances radiées en début de période	434 846	434 846
- Créances radiées en fin de période	(392 751)	(434 846)
- Plus ou moins-values sur relocation	240 045	31 672
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 006 291)	(2 522 918)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	2 702 213	3 006 291
- Produit à recevoir en début de période	881 928	0
-Produit à recevoir en fin de période	(401 293)	(881 928)
- TVA collectée	46 081 181	40 905 245
- TVA à facturer sur avances et acomptes reçus des clients	(51 899)	(62 483)
- Loyers encaissés	271 878 641	240 799 614
- Intérêts de retard	1 813 394	1 990 557
-marge non facturée covid19	(480 635)	725 451
- Créances virées en Pertes	(3 666 375)	(2 020 885)
- Encours financiers virés en pertes	1 239 148	2 110 904
- Commissions encourues	(616 400)	(241 626)
- Remboursement des valeurs résiduelles	2 381	2 993
- Consolidations	(91 050)	(651 237)
- Remboursements anticipés	11 477 020	12 338 938
- Produits sur Cessions anticipées	557 599	534 622
- Autres produits d'exploitation	1 933 358	2 027 778
Encaissements reçus des clients	327 184 914	298 312 948

NOTE 31 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Encours de Financement des adhérents en début de période	11 306 847	11 377 865
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	(10 247 005)	(11 306 847)
- Produits constatés d'avance en début de période	(235 097)	(251 627)
- Produits constatés d'avance en fin de période	185 582	235 097
- Revenus de factoring	1 742 412	1 822 658
- Variations des agios réservés	(2 139)	63 796
- Financement des adhérents	45 586 740	45 657 292
- TVA collectée	64 015	60 663
Encaissements reçus des acheteurs factorés	48 401 355	47 658 897

NOTE 32 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	45 513 514	41 437 948
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(42 435 697)	(45 513 514)
- Fournisseurs, avances en début de période	(45 210)	(53 971)
- Fournisseurs, avances en fin de période	30 226	45 210
- Investissements pour financement de contrats de leasing	206 556 450	173 168 024
- TVA sur Investissements	31 824 867	27 994 296
Décaissements pour financement de contrats de leasing	241 444 149	197 077 993

NOTE 33 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Prestataires Assurances en début de période	(1 418 771)	(2 475 034)
- Prestataires Assurances en fin de période	457 408	1 418 771
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(981 116)	(915 510)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	1 057 228	981 116
- Charges constatées d'avance en début de période	(281 490)	(86 328)
- Charges constatées d'avance en fin de période	175 051	281 491
- Personnel, rémunérations dues en début de période	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	224 068	226 450
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(280 149)	(224 068)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	125 721	121 139
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(171 706)	(125 721)
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers en début de période	462 825	637 932
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers en fin de période	(293 955)	(462 825)
- C.N.S.S en début de période	320 773	291 768
- C.N.S.S en fin de période	(371 169)	(320 773)
- CAVIS en début de période	44 008	39 595
- CAVIS en fin de période	(61 525)	(44 008)
- Diverses Charges à payer en début de période	906 613	620 171
- Diverses Charges à payer en fin de période	(763 125)	(906 613)
- TVA, payée sur biens et services	659 921	814 437
- Charges de personnel	8 627 744	7 863 938
- Autres charges d'exploitation	3 704 460	2 882 900
- Impôts et taxes	(517 782)	(410 743)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	11 625 032	10 208 086

NOTE 34 : INTERETS PAYES

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Frais d'émission des emprunts	75 794	761 615
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	4 175 269	5 486 186
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	(2 748 666)	(4 175 269)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 745 624	1 650 663
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(993 604)	(1 745 624)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	2 294 107	1 595 786
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(1 724 774)	(2 294 107)
- Intérêts courus sur certificats de leasing en début de période	0	157 349
- Intérêts courus sur certificats de leasing en fin de période	(20 556)	0
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en début de période	87 624	94 291
- Intérêts courus sur certificats de dépôt en fin de période	(35 374)	(87 622)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en début de période	(0)	(37 287)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt en fin de période	(0)	(0)
- Charges financières	33 358 560	38 353 352
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(689 748)	(591 837)
Intérêts payés	35 524 256	39 167 496

NOTE 35 : IMPOTS ET TAXES PAYES

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	27 118	0
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	(2 677 564)	(27 118)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	150 886	138 480
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(229 487)	(150 885)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	4 635	4 481
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	(5 694)	(4 635)
- Etat, TCL à payer en début de période	20 839	18 754
- Etat, TCL à payer en fin de période	(19 097)	(20 839)
- Contributions conjoncturelles en début de période	68 855	73 902
- Contributions conjoncturelles en fin de période	(311 850)	(68 855)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	(10 031)	(573 072)
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période (RS libératoire)	0	10 031
- TVA payée	12 827 036	12 022 599
- Impôts et taxes	517 782	410 743
- Contribution conjoncturelle	266 271	118 123
- Impôts sur les bénéfices	2 646 302	803 306
Impôts et taxes payés	13 276 001	12 755 015

NOTE 36 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Placements en titres en début de période	32 745 198	5 211 480
- Placements en titres en fin de période	(7 743 291)	(32 745 198)
- Remboursement assurance groupe en début de période	(22 061)	(7 656)
- Remboursement assurance groupe en fin de période	10 680	22 061
- Produits à recevoir des tiers en début de période	209 527	300 211
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(128 819)	(209 527)
- Autres comptes débiteurs en début de période	381 840	381 840
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(423 840)	(381 840)
- Comptes d'attente en début de période	(257 542)	(182 084)
- Comptes d'attente en fin de période	(156 490)	257 542
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	(26 040)	(50 866)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	13 419	26 040
- Prestataires en début de période	(128 159)	(190 955)
- Prestataires en fin de période	143 102	128 159
- Dépôts et cautionnements en début de période	32 734	32 734
- Dépôts et cautionnements en fin de période	(33 634)	(32 734)
- Retenue de garantie en début de période	(5 799)	(5 799)
- Retenue de garantie en fin de période	5 799	5 799
- Produits des placements	840 582	813 065
- Autres gains ordinaires	201 245	499 382
- Autres pertes ordinaires	(950)	(6 746)
Autres flux de trésorerie	25 657 500	(26 135 092)

NOTE 37 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	104 798	207 310
- Investissements en Immobilisations corporelles	1 196 874	237 800
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	1 301 671	445 110

NOTE 38 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	-1 328	(1 060)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	140 432	15 940
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	139 103	14 880

NOTE 39 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 500 000	2 000 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	2 500 000	2 000 000

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Prélèvement sur fonds social	133 716	166 496
<u>Dividendes et autres distributions</u>	133 716	166 496

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

<u>Libellé</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
- Banques	12 290 700	3 364 998
- Caisses	4 362	3 498
- Banques, découverts	-569	(144 622)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	12 294 493	3 223 874

NOTE 42 : NOTE SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

A-Engagements donnés :

A□1 Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle

▪ Opérations de Leasing :

Les engagements de Financement en Faveur de la Clientèle s'élèvent au 31 décembre 2021 à 21 111 751 DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle, matérialisés par des contrats de leasing dûment signés et figurant parmi les Engagements hors bilan présentés au niveau du tableau de classification des créances sur la clientèle (voir note 5 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Leasing).

▪ Opérations de Factoring :

Les engagements de Factoring s'élèvent au 31 décembre 2021 à 4 037 017DT et constituent des accords de financement en faveur de la clientèle (voir note 6 Analyse et classification des créances sur la clientèle de Factoring).

A□2 Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts

Les engagements sur intérêts et commissions sur emprunts s'élèvent à 51 288 397DT et constituent le total des intérêts et commissions qui vont être supportés par Attijari Leasing sur les échéances futures des emprunts en cours au 31 décembre 2021.

B□ Engagements reçus :

B□1□ Garanties Reçues

Les garanties reçues s'élèvent au 31 décembre 2021 à 40 218 671DT et constituent des hypothèques reçues des clients, en garantie des financements accordés.

B□2□ Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs

Les intérêts à échoir sur contrats actifs s'élèvent au 31 décembre 2021 à 87 344 770DT et constituent les intérêts inclus dans les loyers futurs (voir note 5 Analyse par maturité).

B□3□ Valeurs des biens, objet de leasing

Les valeurs des biens objet de leasing s'élèvent au 31 décembre 2021 à 487 770 888DT et constituent le cas échéant, des garanties pour le calcul des provisions sur créances. Elles sont calculées sur la base des prix d'acquisition et compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé (voir note 3□3□2 Provisions sur créances issues d'opérations de Leasing).

C□ Engagements réciproques :

C□1 Emprunts obtenus non encore encaissés :

Les financements obtenus et non encore encaissés s'élèvent au 31 décembre 2021 à 35 000 000DT et correspondent aux crédits suivants :

Banque	Montant
AMEN BANK	5 000 000
AL BARAKA BANK	30 000 000
Total	35 000 000

NOTE 43 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

43.1 Identification des parties liées :

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari Bank** (Société Mère) ;
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- **Attijari Finances** Tunisie (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Intermédiation** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Immobilière** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Gestion** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Recouvrement** (Société du groupe Attijari Bank, ayant des dirigeants communs) ;
- **Attijari Obligataire Sicav** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Attijari FCPR Dynamique** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Compagne Nouvelle Assurance** (Société du groupe Attijari Bank) ;
- **Société Civile Immobilière El Hamd** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société De Services Automobile** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Des viandes et d'élevage SOVIE** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisia FLEET Management** (ayant des dirigeants communs) ;
- **Société Tunisienne Des Arts Graphiques** (ayant des dirigeants communs).

43.2 Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2021

Les transactions avec les parties liées, réalisées courant 2021, se présentent comme suit :

1. Transactions réalisées avec Attijari Bank

1.1 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1ère semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2021, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 89 107 DT HTVA

1.2 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;

- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2021, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 341 000 DT HTVA.

1.3 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2021 le coût correspondant refacturé par Attijari Bank s'élève 673 323 DT HTVA.

1.4 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2021, le cumul des contrats mis en force et non échus au profit d'Attijari Bank, s'élève à 1 234 822 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 486 437 DT.

2. Transactions réalisées avec Attijari Bank Sicar

2.1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 7 500 DT HTVA.

2.2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 619 DT HTVA.

2.3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1795DT HTVA.

2.4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 721 DT HTVA.

2.5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 531 DT HTVA.

2.6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 584DT HTVA.

2.7 FCR Attijari Leasing 8

La société « Attijari Leasing » a mis, le 18 mars 2019, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 000 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 4039DT HTVA.

2.8 FCR Attijari Leasing 9

Attijari Leasing a mis, le 24 mars 2020, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 12 673 DT HTVA. En outre les prélèvements s'élèvent à 73 DT HTVA.

2.9 FCR Attijari Leasing 10

Attijari Leasing a mis, le 24 mars 2021, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 000 DT, dénommé « FCR Attijari Leasing 10»

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 12 637 DT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 99 DT HTVA.

2.9 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2020, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit d'Attijari Sicar, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 153 565 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2021, à 79 022 DT.

3. Transactions réalisées avec Attijari Finances Tunisie

3.1- Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} avril 2009 et renouvelable par tacite reconduction.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances Tunisie s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

En cas de départ anticipé, soit avant le 31/03/2021, Attijari Finances Tunisie s'engage à payer le reliquat du montant des travaux engagés diminué du différentiel d'augmentation annuelle de loyer de 4,5% payé entre le 01/04/2016 et le 31/03/2021.

Les produits constatés à ce titre en 2021, s'élèvent à 64 971 DT HTVA.

3.2 Contrat de conseil en vue de l'assistance dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique

Attijari Leasing a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec Attijari Finances afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 75 000 DT HTVA.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring ;

Un avenant à ce contrat a été signé le 29 juillet 2020 en vertu duquel Attijari Finances s'engage à :

- Effectuer la refonte et la construction de son nouveau plan d'affaires, et
- L'assister dans la mise à jour de son plan d'affaires pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêté au 31/12/2019.
- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêté au 31/12/2020.
- Un montant forfaitaire de 25 000 DT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêté au 31/12/2021.

Courant 2021, la charge constatée à ce titre s'élève à 25 000 DT HTVA.

3.3 Contrats de leasing

Au 31 décembre 2021, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Attijari Finances Tunisie, qui n'est pas encore cédé, s'élève à 152 234 DT. L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2021, à 87 192 DT.

4. Transactions réalisées avec Attijari Intermédiation

4.1 Convention de tenue de compte

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréé mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 000 DT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 4 000 DT HTVA.

5. Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien. Courant 2021, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

6. Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en DT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	115 803 533	167 550 000	156 174 256	127 179 277
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000 000	0	0	4 000 000
Total	119 805 533	167 550 000	156 174 256	131 179 277

Courant 2021, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 9 251 150 DT

7. Contrats de leasing avec « Compagnie Nouvelle D'assurance »

Au 31 décembre 2021, le contrat mis en force par Attijari Leasing au profit de la société Compagnie Nouvelle d'Assurance, et qui n'est pas encore cédé, s'élève à 98 212 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 15 418 DT.

8. Contrats de Leasing avec des sociétés ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing

- La société « Civile Immobilière El Hamd »

Au 31 décembre 2021, le cumul des contrats mis en force par Attijari Leasing et qui ne sont pas encore cédés, s'élève à 44 000 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 1 DT.

- La société « Des Viandes Et D'Elevage SOVIE »

Au 31 décembre 2021, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 201 243 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 46 834 DT.

- La société « Tunisienne Des Arts Graphiques »

Au 31 décembre 2021, le cumul des contrats mis en force et non échus par Attijari Leasing s'élève à 20 681 DT. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 1 DT.

9. Rémunérations et avantages attribués aux dirigeants et aux administrateurs :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire. En outre les administrateurs siégeant à la délégation du conseil d'administration au niveau du comité permanent d'audit et du comité des risques bénéficient d'une rémunération approuvée annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages	244 817	56 740	137 500	137 500

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 51 840 DT, soit un salaire brut de 192 977 DT.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés

NOTE 44 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 31 janvier 2022. En date du 04 Mars 2022, la Banque Centrale Tunisienne a émis une nouvelle circulaire N°2022-02 révisant la méthodologie de calcul de la provision collective.

Le calcul conformément à la nouvelle méthodologie édictée n'a pas relevé d'impact significatif sur les états financiers tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 31 janvier 2022.

Attijari Leasing

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2021

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et l'état des engagements hors bilan pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **62 506 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **7 059 KDT**.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur à la note 3-3-8 aux Etats financiers décrivant le changement de méthode de la politique de comptabilisation des intérêts de retard.

En application du paragraphe 17 de la norme NCT 11, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2021, s'élève à 1 891 KDT.

Son effet sur l'exercice 2021 s'est traduit par la constatation d'un produit des intérêts de retard de 1 813 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 La prise en compte des revenus de leasing

➤ Risque identifié

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux Etats Financiers n° 17, les revenus de leasing s'élèvent au 31 décembre 2021 à 56 540 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (93%).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées, nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment porté sur :

- une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing ;
- une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques ;
- l'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts ;
- la vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- la réalisation de procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts réglementaires éventuels ;
- la vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux Etats Financiers.

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

➤ Risque identifié

Comme indiqué dans la note aux Etats Financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciaux (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des

créances sur la clientèle dans le bilan de la société (88%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 4 351 KDT.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des Etats Financiers, sont présentés dans les notes aux Etats Financiers n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « Créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la Direction.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 31 janvier 2022.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 23 mars 2022

ECC MAZARS

AMC Ernst & Young

Borhen CHEBBI

Noureddine HAJJI

Attijari Leasing

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2021

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

A-1 Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 10* » En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une commission de gestion égale à :
 - Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
 - Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.
 -
- Une commission de performance égale à :
 - 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2021, le montant des commissions de gestion et de performance constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

B-1 Conventions conclues avec Attijari Bank

B-1-1 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari Bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2021, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 341 KDT HTVA.

B-1-2 Convention de mise à disposition

Attijari Bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2021, la charge y afférente s'élève 673 KDT HTVA.

B-1-3 Convention de prestations de services avec Attijari Bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari Bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari Bank la 1^{ère} semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2021, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 89 KDT HTVA

B-1-4 Contrats de leasing

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing des contrats de location financière (Leasing).

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2021, à 486 KDT.

B-2 Convention avec Attijari Intermédiation

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 KDT HTVA à régler au début de chaque année.

La charge constatée au titre de l'exercice 2021 s'élève à 4 KDT HTVA.

B-3 Conventions conclues avec Attijari Finances

B-3-1 Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

La location a été consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité.

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1er avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2021, s'élèvent à 64 KDT HTVA.

B-3-2 Contrats de leasing

Attijari Bank a conclu avec Attijari Finances un contrat de location financière (Leasing).

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2021, à 87 KDT.

B-3-3 Contrat de conseil en vue de l'assistance dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique

Attijari Leasing a signé, le 27 avril 2012, un contrat de conseil avec Attijari Finances afin de l'assister dans la mise en place d'un plan d'affaires stratégique et ce, moyennant une rémunération forfaitaire de 75 KDT HTVA.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Etablissement du Business Plan ;
- Détermination de la politique de financement ;
- Développement du factoring.

Un avenant à ce contrat a été signé le 29 juillet 2020 en vertu duquel Attijari Finances s'engage à :

- Effectuer la refonte et la construction de son nouveau plan d'affaires, et
- L'assister dans la mise à jour de son plan d'affaires pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un montant forfaitaire de 25 KDT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2019.
- Un montant forfaitaire de 25 KDT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2020.
- Un montant forfaitaire de 25 KDT HTVA à la remise d'un plan d'affaire actualisé intégrant les états financiers arrêtés au 31/12/2021.

Courant 2021, la charge constatée à ce titre s'élève à 25 KDT HTVA.

B-4 Conventions de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

B-4-1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 1* ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 8 KDT HTVA.

B-4-2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 3* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

B-4-3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 4* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

B-4-4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 5* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 KDT HTVA.

B-4-5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 K DT, dénommé « *FCR Attijari Leasing 6* »

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 3 KDT HTVA.

B-4-6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 KDT HTVA.

B-4-7 FCR Attijari Leasing 8

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 4 KDT HTVA

B-4-8 FCR Attijari Leasing 9

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 »

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...);
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2021, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 12 KDT HTVA.

B-4-8 Contrats de leasing

Attijari Bank a conclu avec Attijari Sicar un contrat de location financière (Leasing). L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2021, à 79 KDT.

B-5 Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle,

Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2021, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

B-6 Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en KDT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	115 804	167 550	156 174	127 179
COMPAGNIE NOUVELLE ASSURANCE	4 000	-	-	4 000
Total	119 804	167 550	156 174	131 179

Courant 2021, les intérêts y relatifs constatés s'élèvent à 9 251 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari Bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021.

Le coût refacturé trimestriellement par Attijari Bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membre du Comité Permanent d'Audit et les membre du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

C-2 Les obligations et engagements de la société « Attijari Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en dinars) :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2021	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2021
Avantages à court terme	246 009	56 733	137 500	137 500

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 52 324 DT, soit un salaire brut de 192 977 DT.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 23 mars 2022
ECC MAZARS

AMC Ernst & Young

Borhen CHEBBI

Noureddine HAJJI